



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 36111

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la défense sur la situation des vétérans de la guerre du Golfe en 1991. De nombreux militaires ayant participé à la guerre contre l'Iraq sont aujourd'hui victimes de maladies que l'association Avigolfe attribue à leur présence sur le terrain d'opération. À l'initiative de son ministère, une enquête épidémiologique menée par le professeur Salamon est en cours afin de répertorier notamment l'ensemble des pathologies constatées sur les vétérans. Un communiqué de presse de la délégation à l'information et à la communication de la défense en date du 22 décembre 2003 indique cependant que le ministère n'a pu adresser que 10 477 questionnaires sur l'ensemble des 25 000 personnes concernées. Les conclusions de l'enquête risquent dans ces conditions de prêter à contestation sur un sujet aussi grave puisqu'il s'agit de l'éventuelle contamination de milliers de militaires français. En outre, il est étonnant de constater que son ministère ne semble pas aujourd'hui en mesure de recenser la liste précise des personnels ayant participé à la guerre du Golfe. En conséquence, elle demande de lui expliquer les raisons pour lesquelles le ministère n'a pu adresser le questionnaire à l'ensemble des vétérans de la guerre du Golfe, et lui demande de veiller à ce que l'enquête épidémiologique soit la plus exhaustive possible. - Question transmise à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, « l'enquête française sur la guerre du Golfe et ses conséquences sur la santé » a été confiée au professeur Salamon, de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) de Bordeaux. En 2002, soit plus de dix ans après les faits, une liste nominative de personnes présentes sur les lieux de ce conflit a été élaborée, recoupant différentes sources, telles les données des états-majors, les effectifs des associations d'anciens combattants, les dossiers de demande de pension militaire d'invalidité et les listes de décorations et de témoignages de satisfaction. Sur les 20 486 personnes ainsi recensées, l'équipe du professeur Salamon n'a effectivement disposé, à la date susvisée, que de l'adresse de 12 387 d'entre elles. Il y a lieu de préciser sur ce point que les militaires ne sont pas tenus d'informer le ministère de la défense de leurs déménagements éventuels lorsqu'ils quittent l'armée, ce qui a été le cas de nombreux engagés volontaires. Par ailleurs, toutes les personnes contactées n'ont pas souhaité répondre au questionnaire qui leur a été envoyé et certaines réponses se sont avérées de surcroît incomplètes ou inexploitable. Au total, 5 469 questionnaires ont pu être exploités. Ce nombre constitue un biais clairement identifié dès le début de l'enquête. Il convient de rappeler néanmoins qu'il s'agit d'une enquête rétrospective sans groupe témoin et que, dans ce cadre, le taux actuel de réponse est satisfaisant comparé à d'autres enquêtes rétrospectives similaires dont le taux de réponse est de l'ordre de 30 %. Cependant, afin d'améliorer le taux de réponse, il a été indiqué, dans le communiqué de presse du ministère de la défense du 22 décembre 2003 concernant le rapport d'étape présenté par le professeur Salamon le 10 de ce même mois, que l'INSERM est en mesure de prendre en compte les nouveaux questionnaires qui lui seraient adressés par les militaires, anciens militaires et civils, n'ayant pas encore répondu à l'enquête ou eu connaissance de celle-ci. En outre, la profession médicale a été informée par la presse spécialisée, dès le début de l'enquête, de la teneur et du mode de réalisation de cette

étude, ce qui a pu permettre aux médecins traitants d'orienter leurs patients éventuellement concernés vers cet organisme. Les difficultés rencontrées lors de l'élaboration et la vérification des listes de personnes concernées illustrent en tout état de cause la nécessité de disposer rapidement d'une coordination entre les bases de données des états-majors, ce qui a notamment conduit à décider de la création de l'Observatoire de la santé des vétérans (OSV).

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36111

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2167

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5096